

## SEANCE du LUNDI 28 MARS 2011

**Nombre de membres :** L'an deux mil onze, le vingt huit mars à 19 heures, le Conseil Municipal de  
**Afférents au Conseil : 15** LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
**En Exercice : 15** prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.  
**Présents : 12 puis 14** Jean GALLIEN.

**Présents :** MM. BERNARD Jacques, Gérard BOUVIER, GUILLAUD Hervé, ORCEL Patrice, Jean Pierre GAILHAC, Mmes MILLET Carole, CHAMBAZ Valérie, PEUTIN Nathalie, ARNAUD Thérèse, RAVIER Odile, SAINTHON Carole.

**Excusés :** M. Christian BONNET GONNET qui a donné procuration à M. GUILLAUD.

**Absents :** GENTIL Fabrice, Fabien CHATELAT

**Secrétaire de séance :** M. ORCEL Patrice

**ORDRE DU JOUR :** \* Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2010  
\* Vote du COMPTE de GESTION 2010  
\* Affectation des RESULTATS 2010  
\* Vote TAUX IMPOSITION 2011  
\* Location de terrain  
\* Attribution SUBVENTIONS  
\* Vote du BUDGET PRIMITIF 2011  
\* QUESTIONS DIVERSES

### QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Le Maire demande au Conseil Municipal de compléter l'ordre du jour de la réunion par la question suivante :

- Renomination d'une voie communale

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### Approbation du Compte Rendu

Le compte rendu de la réunion du 28 février 2011 est adopté à l'unanimité.

### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Maire rend compte des décisions prises pas ses soins dans le cadre des délégations données :

#### ➤ Décision 2011/08 – ACQUISITION de MATERIEL

- **Acquisition de matériel :** VEHICULE Citroën NEMO : 8 342.76 TTC

### Délibération n° 13/11 – VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2010

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Jacques BERNARD, élu président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2010 après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		575 250.57		363 958.37		939 208.94
Opérations de l'exercice	986 071.89	631 655.00	534 158.46	857 236.58	1 520 230.35	1 488 891.58
TOTAUX	986 071.89	1 206 905.57	534 158.46	1 221 194.95	1 520 230.35	2 428 100.52
Résultats Clôture		220 833.68		687 036.49		907 870.17

Après avoir entendu le rapport, M. le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Approuve et arrête le compte administratif de la commune pour l'exercice 2010.

#### **Délibération n° 14/11 – VOTE du COMPTE de GESTION, dressé par le receveur municipal**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2010, le compte de gestion dressé par le Receveur,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération n° 15/11 – AFFECTATION des RESULTATS**

Le Maire rappelle au Conseil que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 est de 687 036.49 € conformément au Compte Administratif.

Il propose au Conseil d'affecter cet excédent de la façon suivante :

- Affectation de 300 000 € à la section d'INVESTISSEMENT au chapitre 1068,
- Report du reliquat de 387 036.49 € à la section de FONCTIONNEMENT au chapitre 002.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de l'affectation des résultats comme proposée.

#### **ARRIVEE de Fabrice GENTIL.**

#### **Délibération n° 16/11 – VOTE des TAUX D'IMPOSITION 2011**

Le Maire rappelle les taux pratiqués en 2010 :

- TAXE d'HABITATION	7.06 %
- FONCIER BATI	15.37 %
- FONCIER NON BATI	46.84 %

Il précise que suite à la réforme, la communauté de communes va percevoir la part « taxe d'habitation départementale » et pour conserver son niveau de ressources elle devra en augmenter le taux.

Aussi il propose, après discussion en commission des finances de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reconduire les taux de l'année 2010.

#### **Délibération n° 17/11 – LOCATION TERRAIN « LANCONNAT »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'un terrain situé au lieu-dit « Lanconnat » d'une superficie de 28 a 95 ca, et qu'il y a lieu de fixer le montant de la location pour l'année 2011.

Il est proposé de reconduire à 25 € le montant de la location à M. FERRAZ André domicilié à LA CHAPELLE DE LA TOUR.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de fixer à VINGT CINQ EUROS le montant de la location du terrain communal à M. FERRAZ André domicilié à LA CHAPELLE DE LA TOUR "Lanconnat" pour l'année 2011.

### **Délibération n° 18/11 – SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS**

Après examen en commission des finances de l'ensemble des demandes, il est proposé d'attribuer une subvention, après présentation du compte rendu de l'assemblée générale et d'un état des comptes, aux associations suivantes :

C.C.A.S. La Chapelle	8 000 €
Club des anciens - ACCA - FNACA - Donneurs de sang	100 €
Rugby Club des Vallons de La Tour	200 €

Il est proposé de maintenir la participation de 1 € par jour et par enfant sur présentation d'un état des présences :

- aux camps d'été :
  - Centre de Loisirs et sportifs L.S.O
  - Centre aéré de La Tour du Pin
  - Centre aéré de Dolomieu
  - Centre de loisirs (AFR de La Chapelle de la Tour)
- aux périodes des petites vacances scolaires :
  - Centre de loisirs (AFR La Chapelle de la Tour)

Appelé à se prononcer sur ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve :

- les montants des subventions attribuées aux associations susnommées,
- la participation de 1 euro par jour et par enfant aux camps précités,
- dit que ces subventions et aides seront imputées à l'article 6574 du budget communal et 65736 pour la subvention du C.C.A.S.

### **Délibération n° 19/11 – CANTINE SCOLAIRE – demande de SUBVENTION**

Jacques BERNARD, adjoint rappelle la demande de l'association de la cantine scolaire pour l'attribution d'une subvention.

Après examen en commission des finances, il est proposé de ne pas donner de suite favorable à cette demande. Il est précisé que la commune, qui a depuis le 1<sup>er</sup> novembre repris la gestion des repas, participe également à l'acquisition de matériel nécessaire à la cantine.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

### **ARRIVEE de Fabien CHATELAT.**

### **Délibération n° 20/11 – VOTE du BUDGET PRIMITIF 2011**

Après examen en commission des finances, il est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2011, qui est adopté à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 205 187 €

INVESTISSEMENT : Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 902 962 €

### **Délibération n° 21/11 – RENOMINATION d'une VOIE COMMUNALE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le décès de M. Désiré BARRAL, ancien Maire.

Il propose, pour perpétuer une tradition, de renommer le « Passage du Centre » en « rue Désiré Barral ».

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- décide de renommer la voie communale n° 23 « passage du centre » en « rue Désiré Barral (ancien Maire) ».

### **INFOS DIVERSES**

- Le Maire informe qu'à compter de 2012 la taxe sur la consommation d'énergie sera votée et instaurée par le SE 38 à l'ensemble des communes de l'Isère. Pour les communes qui l'avaient déjà instaurée, le SE 38 en gardera 10% et leur reversera le complément.

Il proposera à la prochaine réunion du Conseil que la commune instaure cette taxe pour pouvoir en percevoir une part.

- Hervé GUILLAUD, adjoint à la commission animation rappelle que la journée « Nettoyage de Printemps » qui a lieu ce samedi 2 avril. Le départ aura lieu à 8h à la salle d'animation rurale. Un apéritif sera offert par la commune.
  - Il fait part de son inquiétude pour le sol du gymnase qui s'abîme fortement suite à la pratique des activités de skate et roller.
  - Il informe que la commission travaille à la préparation de la journée du 11 novembre et envisage d'organiser une fête pour les 90 ans de la construction du monument aux morts.

- Odile RAVIER, adjointe aux affaires sociales, fait part de la réunion qui a eu lieu samedi 26 mars pour la mise en place d'un conseil municipal d'enfants. 15 enfants et 11 parents étaient présents. Un comité consultatif a été mis en place. Le nombre de conseillers n'a pas encore été déterminé. Il a été suggéré que chaque conseiller enfant soit parrainé par un conseiller municipal. La prochaine réunion est prévue le 13 avril.
- M. Gérard BOUVIER, adjoint à la commission TRAVAUX informe que le budget VOIRIE d'un peu plus de 60 000 € sera affecté, entre autre, à :
  - Sécuriser la route de SORLIN
  - Reprise du marquage au sol sur l'ensemble du territoire de la commune.
  - Aménagement de la place du FOUR.

Il informe que les travaux de création d'un jardin du souvenir vont bientôt être réalisés et qu'il a été demandé des devis pour la création d'une aire de jeux sur le terrain situé à coté de l'entrée du groupe scolaire.

- Le Maire informe que le jour du nettoyage de printemps, une vente de composteur sera réalisée à la déchetterie par le SICTOM qui souhaite, par la suite, prévoir des actions de recyclage de vêtements et de carcasses de vélo.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 18 avril à 20 h.

Levée de séance à 21 h 30

Jean GALLIEN, Maire

Jacques BERNARD,

Hervé GUILLAUD,

Odile RAVIER,

Gérard BOUVIER,

GENTIL Fabrice,

Patrice ORCEL,

Fabien CHATELAT,

Jean Pierre GAILHAC,

Carole MILLET,

Valérie CHAMBAZ,

Nathalie PEUTIN,

Thérèse ARNAUD,

Carole SAINTHON,